sgen Cfdt: ÉTRANGER

Édito du 29 mars 2024

Compromis ou inégalités ?

Le Sgen-CFDT de l'étranger revendique fièrement son sens du dialogue, son réalisme diplomatique et sa pratique du compromis patient. Tous les problèmes ne sont pas réglés et tout le monde n'est pas satisfait ? C'est ce qui ressort du **dernier Comité social d'administration** de l'AEFE. Avec des points de vigilance.

La directrice générale a remis quelques pelletées de terre sur le cercueil de la **réforme des prestations familiales**. Effectivement, la gratuité des frais d'écolage rendrait moins attractives les rémunérations des personnels encadrants et formateurs. Et peut s'apparenter à une restriction de la liberté de choisir le lieu de la scolarité des enfants. Cependant, on peut aussi penser que c'est le principe d'égalité qui est ici mis à mal.

Même malaise mais aussi vigilance extrême au niveau du **recrutement**. Nous observons que toutes les **créations de postes** concernent les détachés D1 et D2 (personnels d'encadrement et de formation). Alors que les **suppressions** sont très majoritairement des postes de D3 (personnels d'enseignement et d'éducation). Il n'est pas question de nier l'importance d'un encadrement de qualité à la tête des établissements. Mais il n'est pas question non plus d'accepter que l'encadrement des élèves se fasse, lui, au rabais parce qu'on rogne sur le recrutement de professeurs formés et expérimentés. Le Sgen-CFDT veillera à ce que cette tendance ne se confirme pas.

Vigilance encore quand la distorsion touche les contrats locaux face aux détachés. Le détaché qui part en **mission**, protégé par la loi française, bénéficie d'un délai minimum de repos de 11h avant de s'attaquer à sa mission puis, au retour, avant de reprendre ses classes. On aurait pu croire, en toute logique et légitimité, que tous les recrutés locaux bénéficieraient automatiquement d'un alignement sur cette règle de bon sens. Ne se fatiguent-ils pas autant que leurs collègues détachés ? Mais non, ils devront négocier de leur côté, dans chaque établissement… Là encore, le compromis écorne l'égalité.

Le Sgen CFDT de l'étranger n'accepte **les compromis** que comme **une étape vers plus d'égalité**.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger